

# ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY

10, rue des Ecoles  
41000 SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY

02 54 52 58 09  
ec-saint-sulpice@ac-orleans-tours.fr

## NOTE DE RENTREE DES CLASSES 2019-2020

Vous trouverez, dans ce document, les informations pour la rentrée. Nous vous invitons à lire attentivement ce document et à respecter les règles établies. Toutefois, n'hésitez pas à nous contacter si des interrogations demeurent.

Cordialement, L'équipe enseignante

### REPARTITION DES CLASSES

| CYCLE 2 |                                       | CYCLE 3 |                                       |
|---------|---------------------------------------|---------|---------------------------------------|
| CP      | Mme LEDOUX /Mme AIME-JEHANNET (Lundi) | CM1     | M. BUFFET / Mme AIME-JEHANNET (jeudi) |
| CE1     | Mme DELSART                           | CM2     | Mme PELLEROT                          |
| CE2     | Mme BRUN                              |         |                                       |

Madame AIME-JEHANNET sera en classe de CM2 les lundis et en classe de CM1 les jeudis.

### HORAIRES 2018-2019 :

| Lundi      | Mardi | Jeudi         | Vendredi |
|------------|-------|---------------|----------|
| Matin      |       | 9h00 - 12h00  |          |
| Après-midi |       | 13h30 - 16h30 |          |

L'entrée des élèves dans la cour se fait 10 minutes avant. Les parents accompagnent et attendent leur enfant à l'extérieur.

**Les enfants ne sont pas accueillis avant 8h 50 le matin, sauf s'ils sont inscrits à la garderie, et 13h20 l'après-midi.** L'entrée à la garderie se fait par le préau.

### CALENDRIER SCOLAIRE :

|                                   |   |                                |   |
|-----------------------------------|---|--------------------------------|---|
| <b>Rentrée des élèves :</b>       | <b>lundi 2 septembre 2019,</b>                  | <b>Vacances d'hiver :</b>      | samedi 15 février 2020<br>lundi 2 mars 2020 |
| <b>Vacances de la Toussaint :</b> | samedi 19 octobre 2019<br>lundi 4 novembre 2019 | <b>Vacances de printemps :</b> | samedi 11 avril 2020<br>mardi 27 avril 2020 |
| <b>Vacances de Noël :</b>         | samedi 21 décembre 2019<br>lundi 6 janvier 2020 | <b>Vacances d'été :</b>        | samedi 4 juillet 2020                       |

Les dates sont fixées par le ministère. Merci d'organiser vos congés en fonction de ces dates. **Toute absence sur le temps scolaire doit faire l'objet d'une demande auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.**

### FOURNITURES SCOLAIRES :

En respect du principe de gratuité de l'école, aucune fourniture spécifique n'est demandée aux familles en dehors d'un cartable scolaire et d'une trousse. Tous les besoins scolaires sont pris en charge par l'école. Néanmoins, en cas d'excès dans l'utilisation des fournitures, il peut être demandé aux élèves d'apporter leur propre matériel. De même, certains objets personnels réutilisables l'année suivante peuvent être à la charge des familles.

### ABSENCE :

Merci de prévenir dès que possible de l'absence de votre enfant. Le téléphone de l'école est muni d'un répondeur, il sera écouté dès que possible : **02 54 52 58 09. Toute absence doit être signalée et justifiée par un mot sur papier libre au retour de votre enfant en classe.** Ce document est conservé dans les archives de l'école.

### STATIONNEMENT :

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, **ne stationnez pas votre véhicule sur le trottoir, rue des Ecoles** ; même pour un arrêt moteur en marche, vous êtes passibles d'une amende. Le parking de la place de la Paix est à votre disposition à 50 mètres du portail.

### SPORT :

Pour préserver le revêtement de sol de la salle des sports, **chaque enfant devra avoir des ballerines ou des chaussures de sport strictement réservées à la salle des sports rangées dans un sac solide** ainsi que des vêtements de sport pour les plus grands, marqués avec nom et prénom. Les chaussures resteront à l'école, accrochées dans le couloir de la classe.

### BIBLIOTHEQUE :

Les livres de bibliothèque sont à utiliser avec soin et à rapporter régulièrement les jours indiqués pour chaque classe. **Il sera demandé le remplacement ou le remboursement des livres perdus ou endommagés.**

### ARGENT :

Pour éviter la circulation d'argent liquide dans l'école, nous vous demandons de bien vouloir régler de préférence **en un seul chèque** la coopérative et le don aux PEP sollicités à la rentrée, à l'ordre de l'Association Scolaire de Saint-Sulpice.

Les autres sommes qui pourraient être sollicitées au cours de l'année le seront par écrit. Elles seront aussi à régler par chèque. N'oubliez pas de mettre ces règlements dans une enveloppe portant le nom et la classe de votre enfant.

### CONFISERIES, GOUTERS :

**Bonbons, chewing-gums et autres confiseries sont interdits à l'école.** Nous suggérons que le gouter facultatif de 10h30 soit plus « diététique » que ceux apportés assez souvent. Dans le cadre des séquences d'éducation à la santé qui sont dispensées en classe, nous invitons à privilégier les fruits ou les sucres lents aux graisses ou sucres rapides qu'on trouve en surabondance dans les friandises qu'apportent les enfants pour ces gouters. Pour ce point précis, il ne peut évidemment s'agir que d'une suggestion.